Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502073-20251215-D20251202-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 15 décembre 2025**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **28**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoints,
Pierre-Yves TANVET, Thierry JUMEL, Jean-François COLAS, Séverine DROUET, Karine PIQUET, Michel ROZE, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, David FROGER, Gilles BRIZAY, Patricia BOURNAI, Valérie LOUAZEL, Benoît FOUCHER, Jean-Vincent BATARD, Christophe ANIER, Lucie BOUST, Conseillers Municipaux.

Représentés :
Philippe BONNEAU (procuration à Thierry JUMEL), **Isabelle LEBRETON** (procuration à Sébastien COQUELIN), **Dominique SÉVIN** (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN), **Rozenn COROLLER** (procuration à Emmanuel CASADO).

Excusé(e)s : Anne ROBLIN

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

N° 2025.12.02 - BATIMENTS COMMUNAUX – Assistance et maintenance concernant l'accès aux bâtiments communaux – Contrat de prestations avec HORANET à compter de cette délibération jusqu'au 31 décembre 2026 reconductible 3 fois

Présentation : Emmanuel CASADO

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n° 2025.03.18 en date du 10 mars 2025 relative au vote du budget primitif principal 2025 ;
Considérant les besoins de la ville de Noyal-sur-Vilaine en termes de maintenance technique et d'assistance téléphonique pour la gestion de l'accès aux bâtiments communaux ;
Considérant la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour satisfaire les besoins de la ville de Noyal-sur-Vilaine dans ce cadre ;
Considérant la proposition de la Société HORANET pour assurer la maintenance technique et l'assistance téléphonique de ces logiciels ;
Considérant que l'offre de la Société HORANET, répond de manière pertinente aux besoins de la ville de Noyal-sur-Vilaine ;

Il est proposé le contrat de partenariat avec HORANET en pièce jointe. Il serait conclu jusqu'au 31 décembre 2026 et reconductible trois fois.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502073-20251215-D20251202-DE

Les conditions financières et techniques y sont précisées dont les mentions suivantes :

- Prix annuel de la visite préventive : ..... 595 € HT,
- Prix annuel de l'assistance téléphonique : ..... 1 385 € HT,
- Prix annuel de la maintenance des matériels et des logiciels :..... 4 869 € HT.

Bâtiments concernés : centre technique, cuisine centrale, L'Atelier, la Marelle, L'intervalle, les Lavandières, Maison du sport, tennis, vestiaires stade, L'Optimist. L'accès se fait par carte ou badge.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contrat de prestations avec la société HORANET concernant la gestion d'accès aux bâtiments communaux jusqu'au 31 décembre 2026 et reconductible 3 fois (ci-joint),
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat ainsi que tout document afférent à ce dossier et avenants.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT